

Procès-verbal de la réunion du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à seize heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du SICOTRAL située au 2 voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

De la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest :

Titulaires : ADAM Christian, BALAUD Frédéric, BOGARD Gérard, BOYE Pascal, COTTEREAU Jacques, FATET Pascal, LELARGE Pascal, THIERY Philippe et VAGNE Daniel.

Suppléant : FLORIOT Anne-Marie.

De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire :

Titulaires : BISCH Stéphane, HUEL Jean-Luc, NOEL Gérald, RAMBAUT Patrick et VAILLANT Christian.

Suppléant : Néant.

De la Communauté d'agglomération d'Epinal :

Titulaires : BLAISE Etienne et MAURICE Jean-François.

Suppléant : Néant.

Étaient Excusés : ANDELOT Serge, BEURNE Marie-Odile, CASADEVALL Patrick, DESTRIGNEVILLE Hervé, GAUDE Michel, JOLLET Philippe, LALLOZ Jacques, THOMAS Jean-Marie, TISSIER Philippe et VIRION Jean-François.

Étaient Absentes : FERRER Monique et GERARD Sylvaine

Pouvoirs : Monsieur TISSIER Philippe donne pouvoir à Monsieur NOEL Gérald. Monsieur ANDELOT Serge donne pouvoir à Madame FLORIOT Anne-Marie.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 16h10.

Le Président commence sa réunion et demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2024 envoyé par mail le 04 avril 2024.

Pas de question de la part des délégués, le compte rendu est donc approuvé.

Le président demande pour rajouter un point concernant la facturation des déchets des inondations, les membres du comité syndical acceptent ce nouveau point à l'ordre du jour.

Sur proposition du Président, Stéphane BISCH a été élu secrétaire de séance.

1. Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
2. Prestation de service SDEV : photovoltaïque
3. Assurance statutaire 2025-2028
4. Participation au maintien de salaire
5. Convention RGPD à renouveler
6. Création d'un poste de rédacteur
7. Modification du règlement intérieur : aménagement de travail en cas de forte chaleur et facturation des visites médicales aux agents en cas de non-présentation
8. Révision des tarifs (bacs om, location de bennes, composteurs,...)
9. Admission en non-valeurs
10. Autorisation d'engager des crédits et mandatés des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
11. Rapport d'activité 2023

1/ Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le président informe les membres du comité syndical que pour répondre à la loi de transformation de la fonction publique, il convient d'établir un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan a été réalisé en interne.

Il contient des mesures réglementaires suivantes :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan a été validé par le comité social territorial du centre de gestion le 23 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité APPROUVE le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes du SICOTRAL

2/ Prestation de service SDEV : photovoltaïque

Le président explique qu'en décembre 2023, nous souhaitions réaliser une étude photovoltaïque sur nos 6 sites en autoconsommation subventionnée à 70% par la région Grand-Est. Avec le développement d'initiative sur notre territoire et en particulier de Part'EnR, le Sicotral a adhéré à cette association et a mis ce projet en veille en attendant de les rencontrer.

Entre temps, le SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité dans les Vosges) a développé des prestations pour accompagner les collectivités pour analyser leur potentiel photovoltaïque et les aider à prendre la meilleure décision : revente ou autoconsommation.

Le SDEV propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la suite du projet

Dans un premier temps, le président propose de signer une convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'étude du potentiel photovoltaïque sur les toitures de nos bâtiments

Cette prestation s'élèverait à 300 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité AUTORISE monsieur le Président à signer la convention avec le SDEV.

3/ Assurance statutaire 2025-2028

Le président explique que le centre de gestion des Vosges propose d'adhérer au nouveau contrat groupe CNP pour la période 2025-2028 pour l'assurance statutaire qui couvre le traitement des agents en arrêt de travail.

Il propose de renouveler notre adhésion à ce contrat.

Après avoir étudié la meilleure option pour notre collectivité, monsieur le président propose d'opter pour :

Le contrat CNRACL : remboursement indemnité journalière à 90% tous risques, franchise de 30 jours, cotisation de 6.34 % qui représente environ 39 900 € par an.

Le contrat IRCANTEC : remboursement indemnité journalière à 90% tous risques, franchise de 30 jours, cotisation de 0.97 % qui représente environ 780.00 € par an.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité ACCEPTE les propositions de monsieur le Président et l'AUTORISE à signer tous documents à intervenir.

4/ Participation au maintien de salaire

Monsieur le président propose de revoir la participation de l'employeur pour le risque prévoyance : maintien de salaire.

Effectivement les agents vont devoir faire face à une augmentation de 18% sur leur cotisation mensuelle à partir de janvier 2025.

A ce jour nous participons à hauteur de 6.50 € par agent et par mois, il propose une participation de 10 €.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité DECIDE de passer à 10 € la participation employeur pour le risque prévoyance maintien de salaire à partir du 1^{er} janvier 2025.

5/ Convention RGPD

Le président explique que la convention concernant le Règlement Général de la Protection des Données conclu avec le centre de gestion 54 se termine fin 2024.

Il propose de la renouveler pour la période 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité DECIDE de renouveler la convention avec le CDG 54 pour le Règlement Général de la Protection des Données.

6/ Création d'un poste de rédacteur

Suite à la revalorisation des postes de secrétaire de mairie, le président propose de créer un poste de rédacteur pour notre agent qui travaille sur 2 structures : secrétaire de mairie de Frizon et agent administratif au SICOTRAL pour 12 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité DECIDE créer un poste de rédacteur.

7/ Modification du règlement intérieur : aménagement de travail en cas de forte chaleur et facturation des visites médicales aux agents en cas de non-présentation

Le président propose d'ajouter 2 points au règlement intérieur du SICOTRAL :

- Aménagement du temps de travail des agents en cas de forte chaleur, lorsque nous passons en vigilance orange et rouge, nous vous proposons d'adapter les horaires d'ouverture des déchèteries et de les passer de 7h00 à 13h00 au lieu de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Facturation les visites médicales aux agents en cas de non-présentation au rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité D'APPORTER les modifications proposées au règlement intérieur du SICOTRAL.

8/ Révision des tarifs des produits et des prestations

Le président propose d'actualiser les tarifs des produits que nous vendons et des prestations que nous réalisons à compter du 1er janvier 2025

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs suivants :

Facturation de bacs à ordures ménagères en cas de casse :

Bac de 140 L : 40.00 € NET / Bac de 180 L : 45.00 € NET / Bac de 240 L : 50.00 € NET / Bac de 360 L : 70.00 € NET Bac de 660 L : 170.00 € NET

Serrure : 35 € NET l'unité

Composteur : le kit (composteur en bois de 420 L et bio seau) : 55 € NET

Location de bennes :

Considérant la demande de mise à disposition de bennes pour l'évacuation de déchets par des entreprises lors de travaux ou pour des collectivités,

- Mise à disposition de la benne (quel que soit le volume) : 20 € NET par jour (hors samedi-dimanche)
- Forfait vidage : 5 € NET du kilomètre
- Coût du traitement :
 - Déchets encombrants incinérables : 180 € NET / Tonne
 - Déchets encombrants non-incinérables : 250 € NET / Tonne
 - Plâtre : 100 € NET / Tonne
 - Déchets verts : 30 € NET / Tonne
 - Bois : 20 € NET / Tonne

Le coût de traitement sera calculé en fonction du tonnage réel, ticket de pesée faisant foi. En cas de non-conformité constatée dans la benne, un forfait de 200 € NET sera appliqué.

Prestation de nettoyage en cas de dépôts de déchets :

Lorsque nous retrouvons des noms et adresses dans des sacs de dépôts sauvages, facturation d'un forfait de 100 € NET pour les frais d'intervention et d'enlèvement.

9/ Admission en non-valeurs

Monsieur le président informe le comité syndical que la trésorerie a transmis un état de produits à présenter au Conseil Syndical, pour décision d'admission en non-valeur.

Monsieur le président explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles la trésorerie n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 755 €.

N° pièce	Exercice	Débiteur	Objet du titre	Montant initial	Reste à recouvrer	Motif ANV	Précision SICOTRAL
T-278	2017	WINTERSTEIN Mike	Serrure sur bac om	32 €	32 €	Combinaison infructueuse	parti en Alsaces puis introuvable
T-283	2017	AUBERGE DE CHATILLON	Serrure sur bac om	32 €	32 €	Combinaison infructueuse	ancien propriétaire et serrure cassée
T-705800000016	2016	CLERAUX Franck	Remboursement entrepôt gravats	616 €	616 €	Poursuite sans effet	titre symtrom - usager parti
T-60	2021	CAVILLON Marie Ange	2 composteurs 600 l et 1 composteur 300 l	75 €	75 €	Poursuite sans effet	Usager mal identifié
					755 €		

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré, avec 5 voix CONTRE et 14 voix POUR,

ADMET en non-valeur les créances dont le détail figure ci-dessus.

10/ Autorisation d'engager des crédits et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le président, explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, par délibération de son comité syndical, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % des dépenses budgétées en 2024.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, DECIDE d'autoriser le président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

	Crédits ouverts en 2024	Autorisation d'engager, liquider et mandater jusqu'au vote du budget 2025 (25 %)
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	32 000 €	8 000 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	227 433,86 €	56 858,46 €
Ch. - 23 Immobilisations en cours	1 400 000 €	350 000 €

11/ Rapport d'activité 2023

Le président rappelle que le rapport d'activité a été envoyé avec la convocation pour permettre de le consulter dans son intégralité.

Le président présente les points importants :

Nous avons collecté l'année dernière près de 10 600 tonnes de déchets pour 23 000 habitants.

Le ratio de collecte des ordures ménagères résiduelles poursuit sa baisse. Il est désormais de 78 kg par an et par habitant.

La collecte des recyclables est stable. Toutefois le taux de refus sur le flux multi-matériaux s'est nettement amélioré en passant de 34,4 % à 25,6 % en deux ans.

Les déchets de déchetterie sont quand à eux en constante augmentation et atteignent 257 kg par habitant en 2023.

Concernant l'aspect financier, notre coût est 78 € par habitant soit une hausse de 1 € par habitant. Toutefois 90 % des collectivités du Grand-Est ont constaté une augmentation en 2023 et elle se situe plus souvent au delà de 5 € par habitant. Nous avons donc réussi à contenir la poursuite de l'inflation.

2023 fut également une belle année en terme de communication et prévention avec de nombreuses animations scolaires et auprès du grand public.

12/ Facturation de traitement de déchets suite aux inondations

Monsieur le président explique que lors des inondations du mois d'août qui ont touché l'établissement B2A Agri Etienne à Madonne et Lamerey, nous avons dû mettre en urgence des bennes pour évacuer leur grande quantité de déchets « encombrants » ce qui a représenté 137.46 tonnes.

Afin de financer le traitement de ces déchets, nous avons appliqué le tarif de 140.00 € net par tonne ce qui représente une facture de 19 244.40 € NET transmise à B2A Agri Etienne.

Cependant, pour ces déchets exceptionnels, notre syndicat départemental pour le traitement des déchets EVODIA nous facture :

- 58.10 tonnes à 202.56 € soit 11 768.74 € NET car la qualité de ces déchets n'étaient pas compatible avec l'incinération,
- 79.36 tonnes à 147.00 € (tarif tranche 2) soit 11 665.92 € NET car il estime à ce jour que nous n'atteindrons pas notre objectif fixé par la trajectoire baissière.

Ce qui représente une facturation globale de 23 434.66 € NET d'EVODIA au SICOTRAL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, DECIDE d'établir une facture complémentaire de 4190.26 € NET à B2A Agri Etienne afin de couvrir le coût de traitement réellement facturé par EVODIA au SICOTRAL.

L'ordre du jour est terminé.

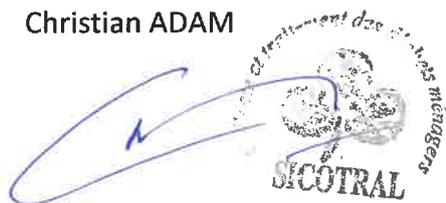
Le président informe le comité syndical de l'avancement des travaux de la déchèterie de Dompain.

Il évoque que la collecte de textiles événementielle au profit de l'association AREMIG a encore bien fonctionné cette année : nous avons collecté 19.83 Tonnes.

La séance est levée à 17h00.

Le président,

Christian ADAM

A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Syndicat de traitement des déchets ménagers' around the perimeter and 'SICOTRAL' at the bottom. The center of the stamp features a stylized globe or similar graphic.

Le secrétaire,

Stéphane BISCH